

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 20 (1882)
Heft: 25

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: L.-P.S.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187035>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qu'étaient gentiment au profit des pauvres malades de l'hospice, sous l'inspiration vigilante et charitable de M^{me} Suchard.

Je ne vous dirai pas les mets succulents, les vins généreux..., non, ce serait peu généreux envers ceux qui n'ont pas été de la partie... J'observe seulement que, dans ce banquet, donné à propos d'eau, il en a été beaucoup parlé, mais très peu consommé, témoin les innombrables flacons de Champagne, de Malvoisie, d'Yvorne et de Ville-neuve qui se sont vidés avec une incroyable facilité aux sons de l'orchestre de Beau-Rivage, exécutant la marche triomphale d'*Aïda* et d'autres morceaux non moins entraînants.

Je termine par cette réflexion judicieuse qui, au retour, était dans toutes les bouches : En vérité, le Comité des bains de Lavey fait bien les choses.

L. M.

Beignins, 18 juin 1882.

Monsieur le Rédacteur,

Votre honorable correspondant de Clarens a, en effet, une excellente idée de provoquer une publication historique sur les anciennes abbayes et sociétés de tir.

Les archives des sociétés dissoutes peuvent encore se trouver facilement aujourd'hui, si leurs propriétaires y mettent de la bonne volonté et veulent bien les communiquer ou en faire des extraits. Plus tard, cet historique deviendra difficile à faire, et la tradition ne vaudra pas nombre de pièces intéressantes qui seraient ainsi mises à jour et publiées.

Pareil travail est actuellement en œuvre dans le canton de Genève, non seulement pour les abbayes et sociétés de tir, mais pour environ 200 sociétés éteintes ou existantes dans le canton. Ce travail historique, commencé il y a environ trois ans par M. A. Bailly, a déjà fait connaître quelques actes très intéressants des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, qui seraient probablement restés longtemps encore dans la poussière sans le zèle de cet infatigable chercheur.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

L.-P. S.

Nous remercions l'auteur de la lettre qu'on vient de lire, pour l'appui qu'il donne à l'idée que nous avons émise de publier tout ce que nous pourrions recueillir de curieux sur l'origine des sociétés et abbayes de notre canton et de la Suisse romande. Nous croyons devoir ajouter que si les détenteurs d'archives n'ont pas le temps de nous faire les extraits ou copies que nous sollicitons, ils peuvent être assurés que nous prendrons le plus grand soin de tous les documents qu'on voudra bien nous confier.

En attendant, nous croyons devoir débiter en empruntant au *Journal des Etrangers* quelques détails de la notice très intéressante qu'il a publiée dernièrement sur

La Noble Abbaye des Echarpes blanches.

« Parmi les nombreuses sociétés de Montreux, il y en a une qui mérite une attention toute spéciale, c'est la Noble Abbaye des Echarpes blanches.

« Tous les deux ans, au mois de mai, a lieu une

fête, consistant en une parade, avec réception de la société par le président, et en un tir.

« Le cérémonial est resté le même à travers les siècles, les hommes seuls et leurs costumes ont changé.

« Les membres de la société, les « confrères, » se réunissent le matin à la Rouvenaz, en habit noir, pantalon blanc et chapeau de haute forme, avec une large écharpe en soie blanche, ornée de franges d'or, portée en sautoir sur l'épaule droite.

« Les tireurs sont armés de fusils; jusqu'à il y a peu d'années, les confrères incorporés dans l'armée fédérale portaient leur uniforme.

« La colonne se forme, commandée par un capitaine et un lieutenant choisis pour ce jour, et se rend, drapeau et musique en tête, au domicile du président ou « abbé. » Celui-ci souhaite la bienvenue à la société et offre à ses membres une collation.

Les dames et les jeunes filles de la famille des confrères, en robe blanche, ornée de rubans blancs et jaunes, se réunissent à la maison de l'abbé, où généralement on danse après la collation.

« Vers onze heures, le cortège se reforme. Les jeunes demoiselles de la fête vont se placer en tête, conduites par le galant abbé portant la crosse, ornée d'un bouquet de fleurs et de fruits d'orangers. Dans leurs rangs, un délicieux petit armailli, costume typique, porte leur petit drapeau. La colonne se met en mouvement et se dirige vers la terrasse de l'église, dont elle fait le tour, rendant ainsi hommage à la maison de Dieu, pour rentrer ensuite à la Rouvenaz, où le banquet a lieu, après le défilé officiel devant l'abbé et le Conseil qu'il préside.

« L'après-midi est consacré au tir; des prix en nature récompensent les plus adroits, et la journée se termine par un bal en plein air. Le tir se continue le lendemain, avec prix en argent, variant de deux à trois cents francs.

« La société des Echarpes blanches est une des plus anciennes sociétés de tir du canton; elle fut fondée en l'an 1627.

Le canton de Vaud étant alors sous la domination de Berne, ce n'est qu'avec la haute permission de Leurs Excellences qu'elle a pu se constituer. Les fondateurs, au nombre de dix, leur adressèrent, à cet effet, une supplication dont la copie est gardée dans les archives de la société. Le règlement, approuvé alors, a un peu changé, mais dans le fond, il est resté le même.

« Les insignes de l'Abbaye sont une écharpe en soie blanche avec franges en or.

« Le drapeau est également en soie blanche avec franges; c'est le drapeau des confrères. Il existe, en outre, un drapeau des « cadets, » porté en tête du cortège des fils des confrères ne faisant pas encore partie de la société. Ce drapeau date de 1828.

Les droits à l'Abbaye se transmettaient en ligne directe : le fils, remplaçant son père ou grand-